

## Coordonnées de l'école

Groupe scolaire Gustave Courbet – élémentaire  
2 allée du Parc Piffard  
25290 ORNANS  
Tel : **03 81 62 23 95**  
Mail : **ecole.ornans@ac-besancon.fr**

### Equipe pédagogique

- CP :Mme Petit
- CP/CE1 : Mme Magnenet
- CE1 :Mme Guinchard
- CE2 : Mme Coquiard
- CE2/CM1 : Mme Longeot et Mme Ahlen (mardi)
- CM1/CM2 : Mme Amiotte-Suchet (lundi mardi) et Mme Corté (jeudi vendredi)
- CM1/CM2 : Mme Gauchet
- RASED : 03 81 62 20 13 Mme Kieger Psychologue et Mme Milandri, maître E
- CLEX : classe de l'IME : Mr Arbez
- Auxiliaire de vie scolaire : Mr Huot-Marchand

### Organisation de la semaine scolaire

Classes de Mme Petit, Mme Magnenet, Mmes Corté et Amiotte-Suchet, Mme Gauchet

- matin 8H30/11H30 (accueil dès 8h20)
- près-midi 13H25/16H25 (accueil dès 13h15)

Classes de Mme Longeot et Ahlen, Mme Guinchard, , Mme Coquiard

- matin 8h40/11H40 (accueil dès 8h30)
- près-midi 13H30/16H30 (accueil dès 13h20)

### Informations diverses

En cas d'absence de votre enfant, il est impératif de prévenir l'école dès que possible, **avant le début des cours. Il est obligatoire de remplir un billet d'absence pour le retour en classe** (ils vous seront fournis par l'école en début d'année).

Utilisez le cahier de liaison si vous voulez communiquer avec l'enseignant ou l'adresse électronique que l'on vous a communiquée

Pensez à nous signaler tout changement de numéro de téléphone, d'adresse ou de situation familiale en cours d'année.

Surveillez fréquemment la tête de votre enfant et signalez-nous la survenance de poux.

Identifiez les vêtements de votre enfant en les marquant afin de les récupérer plus facilement.

Les sucettes, bonbons, chewing-gum, téléphones portables, cartes à jouer, pâtes diverses et maquillage sont interdits. Il n'est pas autorisé d'amener les ballons de la maison ; seuls ceux fournis par l'école peuvent être utilisés. Il est demandé aux familles de ne pas donner de goûter aux élèves pour les récréations .

Une tenue correcte, adaptée aux activités scolaires est vivement conseillée.

Tout livre remis neuf à un élève et constaté dégradé en fin d'utilisation sera remboursé par la famille.

### Coopérative scolaire

Le montant de la contribution volontaire des familles à la coopérative scolaire est fixé à 15 euros par enfant pour l'année scolaire 2023//2024